

ACTION URGENTE

AFRIQUE DU SUD. LE GOUVERNEMENT RÉPOND AUX PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES DESCENTES DE POLICE DANS DES MAGASINS

À la suite d'une action urgente diffusée en octobre 2012, le gouvernement sud-africain a rencontré Amnesty International et s'est engagé à enquêter sur les préoccupations émises par l'organisation en ce qui concerne les fermetures forcées de magasins tenus par des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la province du Limpopo, en Afrique du Sud.

L'action urgente diffusée par Amnesty International en octobre mettait en lumière la situation extrêmement difficile des demandeurs d'asile et des réfugiés vivant dans la province du Limpopo, en Afrique du Sud, qui sont plongés dans la misère parce que la police procède à la fermeture, de force et sans préavis, de leurs magasins et à la saisie de leurs marchandises. Les fermetures de magasins ont débuté à la fin du mois de juin et se sont poursuivies régulièrement dans toute la province. Les craintes de voir cette campagne coordonnée se propager dans d'autres provinces augmentent. Les policiers effectuent des descentes sans préavis, confisquent les stocks de marchandises et condamnent les locaux de force. Certains demandeurs d'asile et réfugiés font également l'objet d'insultes xénophobes et sont placés en détention dans des postes de police avant d'être inculpés ou de devoir payer une amende pour avoir géré une entreprise.

Le 28 novembre 2012, le ministère sud-africain des Relations internationales et de la Coopération a demandé à rencontrer Amnesty International après que des membres de la mission sud-africaine à Genève ont reçu des lettres envoyées par des membres de l'organisation.

Lors de la rencontre, le 29 novembre, la délégation d'Amnesty International a de nouveau fait part des préoccupations de l'ONG face aux fermetures forcées de magasins dans la province du Limpopo. Les représentants du gouvernement se sont engagés à examiner le problème.

Sur le terrain, aucun changement n'a été constaté et, malheureusement, les fermetures de magasins tenus par des demandeurs d'asile et des réfugiés se poursuivent. Cependant, Amnesty International considère cette discussion avec le gouvernement comme une évolution positive.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'action pour l'instant mais Amnesty International va continuer de surveiller la situation.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 300/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR53/006/2012/fr>.

Nom : Des réfugiés et des demandeurs d'asiles propriétaires d'environ 600 petites entreprises dans la province du Limpopo, en Afrique du Sud
Genre : hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 300/12, AFR 53/007/2012, 4 décembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

